

Millas : deux familles de victimes se constituent parties civiles

mardi 26 décembre 2017, par [Thémis](#)

Le procureur de Marseille a pour sa part indiqué mardi qu'il n'y avait pas « à ce stade » de lien entre les médicaments pris par la conductrice du car pour dormir et la collision de son véhicule avec un TER qui a fait 6 morts à Millas. Le Figaro fait le point sur les derniers éléments de l'affaire.

• Les médicaments ne sont pas en cause

Le procureur de Marseille a affirmé ce mardi qu'il n'y avait pas « à ce stade de l'enquête de lien de causalité » entre le traitement pris par la conductrice du car « pour dormir » et la collision de son véhicule avec un TER qui a fait 6 morts à Millas. « Toutes les analyses seront faites dans le cadre de l'instruction », a poursuivi Xavier Tarabeux, précisant que la conductrice prenait ces médicaments « depuis des années ». Samedi, l'avocate de trois des six familles endeuillées, Me Jehanne Collard, avait évoqué « au conditionnel » le fait qu'elle avait pu être « sous l'emprise d'antidépresseurs, d'anxiolytiques ».

La conductrice a été mise en examen le 20 décembre pour « homicides et blessures involontaires par imprudence ». Elle a été placée sous contrôle judiciaire avec notamment l'interdiction de conduire. Cette mère de famille a été hospitalisée « car son état de santé nécessite des soins importants », avait alors précisé son avocat, la décrivant comme « effondrée et dans une grande détresse » psychologique, outre les blessures physiques dues à l'accident. Le dernier bilan de l'accident fait état de 4 morts, 4 personnes toujours en service de réanimation ou en soins intensifs et deux personnes en service de pédiatrie.

• Deux familles de victimes constituées parties civiles

Deux des familles d'adolescents décédés dans la collision ont déposé une plainte avec constitution de partie civile à Marseille. Cela « va permettre aux familles des deux collégiens décédés d'accéder dès demain au dossier judiciaire, avoir des informations qu'elles n'ont pas et demander éventuellement des investigations supplémentaires sur les circonstances de l'accident », a affirmé Me Jehanne Collard, leur avocate. Le pôle spécialisé dans les accidents et les catastrophes collectives au sein de la Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) du parquet de Marseille est saisi de l'enquête pour déterminer les causes de cet accident.

La conductrice a assuré au cours de ses auditions avoir vu les barrières du passage à niveau levées. Une version contraire aux premières « constatations matérielles » dont avait fait état le procureur de Marseille, et qui allaient « plutôt dans le sens d'une barrière fermée », tout comme les témoignages du conducteur du TER et des chauffeurs des véhicules qui se trouvaient de l'autre côté de la voie.

• 17.000 signataires en faveur de la conductrice de car

Lancée il y a 5 jours sur le site change.org, la pétition intitulée « Soutien à Nadine conductrice du car » a dépassé le cap des 32.000 signatures à midi. « Soutient à Nadine conductrice du car de Millas accuser à tort par l'État Français ! Plusieurs témoignages d'habitant de Millas et ses alentours on affirmer que les barrières disfonctionner par moment ! Merci de partagez au maximum », précise, dans un français approximatif, le texte de la pétition. « Enorme soutien aux familles des victimes. Reposez en paix

petit ange », conclut le texte.

• **La déléguée interministérielle « réfléchit » à des mesures d'accompagnement**

Élisabeth Pelsez, déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, a affirmé de son côté que la prise de charge des familles endeuillées serait « améliorée », après que trois familles de victimes ont fait part de leur sentiment « d'abandon ». Me Collard, l'avocate de trois des six familles, avait affirmé qu'il n'y avait pas de prise en charge, citant l'exemple de la mère d'une des victimes, qui a « raconté ne pas avoir été accompagnée à l'annonce de la mort de son enfant dont le corps était à Montpellier. Elle aurait attendu plusieurs heures, avant de se rendre toute seule sur les lieux de l'accident pour retrouver le corps de son fils ». Répondant sur RTL à l'indignation de cette mère, Élisabeth Pelsez a jugé « tout à fait normal pour cette maman de dire que le temps lui a paru immensément long et que pendant tout ce temps-là elle a dû être désespérément seule avec sa douleur ». « Nous allons faire en sorte qu'à l'avenir nous puissions prendre des mesures pour que les personnes qui doivent se déplacer soient accompagnées », a-t-elle déclaré.

• **Un dispositif d'accueil mis en place à la mairie de Saint-Féliu-d'Avall**

Un dispositif d'accueil des familles est organisé sous l'égide de la préfecture à compter de ce mardi matin et pour l'ensemble de la semaine. Ce dispositif, installé à la mairie de Saint-Féliu d'Avall, comprend notamment les associations France Victime et FENVAC, ainsi qu'un représentant du bâtonnier près du tribunal de grande instance de Perpignan. Ce dispositif sera reconduit la semaine prochaine en fonction des besoins.

Par ailleurs, les familles des six victimes ont été reçues ce mardi par le préfet et le recteur d'académie de Saint-Féliu-d'Avall. « Il s'agit d'une démarche particulière correspondant aux souhaits exprimés d'évoquer la prise en charge réalisée le soir du drame, ainsi que les relations avec l'administration de l'Éducation nationale », selon la préfecture. Les indemnités d'urgence, la poursuite du soutien psychologique mais aussi l'organisation du retour au collège après les vacances de Noël ont été abordées.

L'association France Victimes s'est aussi installée à la mairie de Saint-Féliu-d'Avall pour assister les victimes, tout comme la Fenvac (Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs) et l'assureur du transporteur Axa, a indiqué Robert Taillant, le maire de cette commune d'où sont originaires toutes les victimes.

Date : 26/12/17

Auteur : Ghislaine Badri

Source : Le Figaro